

A mon avis, il y a moyen, sans diminuer l'importance de l'influence anglaise, que les provinces puissent coopérer dans ces services afin que les minorités françaises et catholiques des autres provinces puissent avoir les mêmes droits que la minorité anglaise dans la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, un ministère de l'Éducation a été mis sur pied dans le Québec. Par sa conception, il constitue un monopole de l'État, c'est-à-dire la mise en tutelle des parents, des commissions scolaires, de l'enseignement religieux et du conseil supérieur de l'éducation. Le peuple du Québec est en faveur d'une évolution dans le domaine de l'éducation, mais à condition qu'elle soit basée sur la logique.

En voulant trop planifier et brûler les étapes, le gouvernement du Québec est en train de détruire l'entreprise privée par le fardeau croissant des taxes. Les cultivateurs s'endettent, ce qui menace de paralyser les grandes réformes dans le domaine de l'éducation. Les propriétaires, voyant l'augmentation des taxes, augmentent leurs loyers. Le propriétaire d'une maison unifamiliale est acculé à la faillite. Les commissions scolaires sont embourbées, les instituteurs non payés; il y a des grèves de professeurs. En un mot, la gratuité scolaire est une fumisterie.

C'est pour ces raisons que je fais appel encore une fois au gouvernement d'Ottawa, afin qu'il remette aux provinces, au Québec, spécifiquement, ses sources de revenu pour que l'éducation qui est en danger—domaine exclusif des provinces—puisse progresser sans que ce soit au détriment de personne.

Encore une fois, je demande aux députés de prendre leurs responsabilités et de se lever après moi pour demander au gouvernement Pearson-Lamontagne-Favreau de retirer ce projet de loi qui constitue une intrusion dans le domaine provincial et de redonner aux provinces leurs droits de taxation, tout en versant aux provinces plus pauvres des revenus spéciaux leur permettant d'être au même niveau que les provinces plus riches.

Monsieur l'Orateur, je veux également parler des communautés religieuses. Elles ont beaucoup donné au Canada pendant des générations. Elles se sont dévouées presque gratuitement à la cause de l'éducation. La contribution de l'Église à l'enseignement classique dans la province de Québec est de l'ordre de 7 millions de dollars par année en salaires non perçus. Ce serait stupide, une erreur grave et même une injustice criante que de taxer les biens des religieux.

Le gouvernement d'Ottawa devrait remettre aux provinces leurs sources de revenu

afin qu'elles puissent s'acquitter de leurs responsabilités. Ce sont maintenant les provinces qui ont des besoins prioritaires.

La situation financière des universités frise la catastrophe, parce que les provinces manquent de sources de revenu pour accomplir leur mission.

Les universités manquent d'espace, les professeurs sont mal payés et un grand nombre de nos chercheurs émigrent aux États-Unis. Que fait le gouvernement, actuellement, pour empêcher cette émigration de nos savants canadiens à l'étranger? Qu'il commence donc par chercher à retenir nos professeurs au lieu de s'infiltrer dans le domaine de l'éducation!

Dans la province de Québec, il serait urgent de créer de nouvelles universités comme celles de Sainte-Marie, Loyola, Joliette, Chicoutimi et Rimouski. Les commissions scolaires sont débordées. Et cette situation existe non seulement dans le Québec, mais dans les autres provinces.

A Joliette, la commission scolaire devra hausser le taux des taxes de 39c. pour l'année fiscale 1964-1965.

Monsieur l'Orateur, ce projet de loi d'aide aux étudiants constitue une grave atteinte aux droits des provinces. Au lieu de parler d'unité nationale, au lieu de faire des déclarations contradictoires, il serait préférable que le gouvernement remette aux provinces leurs pouvoirs de taxation, leur permettant ainsi de s'acquitter de leurs responsabilités.

(Traduction)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le nouveau parti démocratique se réjouit des excellents projets que renferme le discours du trône. On y trouve en effet quelques bons articles et nous ferons de notre mieux pour voir à ce qu'ils prennent force de loi le plus tôt possible.

D'autre part, notre parti déplore amèrement les graves oublis des auteurs du discours du trône et nous nous efforcerons, au cours de la présente session, de convaincre le gouvernement de racheter ces omissions en présentant certains des articles qui auraient dû y figurer. On a déjà mentionné ces articles, mais je vais en dresser une liste rapidement afin que le gouvernement sache quelles sont les exigences auxquelles il doit s'attendre de notre part au cours de la session.

Nous croyons que le gouvernement actuel devrait présenter un projet de loi au sujet du programme fédéral-provincial de soins médicaux et nous allons demander à la Chambre de se prononcer sur cette question à 5 h. 45 cet après-midi. Nous déplorons aussi qu'on ait oublié la Société canadienne de développement, dont la création avait été proposée dans le discours du trône de l'année dernière.